

Forum de la régulation, 1-2 décembre 2009, Paris

Communication pour Ateliers Session 4 (2 déc. 11h-12h30)
« Science économique : quelle frontière du champ ? »

**Ne pas déserter la science économique pour une illusoire monodisciplinarité
....à condition de repenser complètement son objet à partir d'un socle
commun de science sociale**

Bernard Billaudot¹

L'une des thématiques retenues pour ce Forum est « la crise de la recherche en économie ». La conférence n°3 de cette après midi portera sur les propositions institutionnelles face à cette crise. L'une des questions soulevées est alors celle du choix stratégique que les économistes hétérodoxes de l'Université et des grands organismes de recherche doivent adopter face à cette crise. Par « hétérodoxe », on entend alors tout économiste qui ne part pas de l'hypothèse que l'homme serait doté d'une propriété dite de rationalité instrumentale et utilitariste². A s'en tenir aux positions connues, les solutions envisageables sont les suivantes : 1/ laisser aux orthodoxes la science économique en se rangeant sous la bannière de la sociologie économique ; 2/ militer pour la structuration d'une monodisciplinarité alternative à celle du choix rationnel³ ; 3/ ne pas déserter l'économie en œuvrant à la constitution en son sein d'une « économie politique » renouvelée distincte de la science économique (néoclassique). Il va de soi qu'un tel choix ne peut simplement se fonder sur des considérations de rapports de forces. On ne peut laisser de côté ses fondements scientifiques et/ou épistémologiques. Deux questions principales se posent alors. La première est relative à la méthode scientifique : une seule méthode pour toutes les sciences ou une méthode particulière pour les sciences sociales (une méthode qui en fait une science morale, dont le sens précis fait d'ailleurs débat) ? La seconde porte sur la façon dont peuvent être délimitées diverses disciplines au sein de la science sociale, notamment une discipline économique : une délimitation *a priori* (en toute généralité) ou une délimitation nécessairement relative à telle ou telle structure institutionnelle observée dans l'espace-temps ? L'objet de cette communication est de traiter de cette seconde question, en laissant de côté la première. On indiquera en conclusion comment la réponse apportée – toute délimitation de l'objet du savoir économique est nécessairement historique et institutionnelle – conduit à envisager le choix stratégique entre les trois voies listées.

Dans une première partie, on revient sur les deux délimitations *a priori* de l'objet du savoir économique, la délimitation formelle et la délimitation substantielle, en les soumettant l'une et l'autre à la critique, critique qui conduit à ne pas s'en satisfaire. La seconde partie propose

¹ LEPII-CNRS-UPMF-Grenoble. <bernard.billaudot@wanadoo.fr>

² Cette rationalité englobe à la fois la rationalité procédurale et la rationalité substantielle de Simon (1976) et ne se réduit pas *a fortiori* à la rationalité substantielle parfaite (Savage).

³ L'argumentaire est alors le suivant : le principal clivage observable au tournant du XXIème siècle que sein de la science sociale n'est plus principalement celui entre disciplines (économie, sociologie, science politique, anthropologie, etc.) mais celui entre diverses problématiques institutionnalistes, soit pour l'essentiel l'opposition entre l'institutionnalisme (du choix) rationnel fondé sur l'hypothèse de rationalité instrumentale-utilitariste et les autres institutionnalismes (sociologique, pragmatiste et/ou historique) (Di Maggio,) (Hall et Taylor,) (Théret, 2000) (Billaudot, 2006).

une analyse qui fait voir la vie économique comme une entité qui n'existe pas nécessairement dans tout genre de groupement humain et dont le contenu change avec la structure institutionnelle de base des groupements dans lesquels elle est institutionnellement identifiable. La problématique qui commande cette analyse est historique et institutionnaliste, mais aussi pragmatique, dans la mesure où la prise en compte des modalités de justification de cette structure institutionnelle y tient une place centrale. Autrement dit, la délimitation de la vie économique moderne ne peut être pensée qu'au sein d'un socle commun de science sociale.

I. Les deux problématiques classiques de la définition-délimitation de la vie économique : limites ou impasses

Un constat de départ : on parle couramment d'économie en des sens différents. L'une des façons possibles de rendre compte de cette polysémie est celle d'Arnaud Berthoud : « le terme [économie] désigne trois choses : une disposition de l'esprit qui nous pousse à ne pas gaspiller nos ressources et à vouloir obtenir un résultat au moindre coût ; un aspect de la vie sociale marquée par la lutte contre la pauvreté et l'enchainement d'actes de production, de distribution et de consommation d'objets considérés comme des biens ou des richesses ; des connaissances mises en œuvre au cours des actes relatifs à la pauvreté et à la richesse et transmises par des enseignements plus ou moins spécialisés. Il y a ainsi des économies, des économies et des économistes » (Berthoud, 2002 : 9). Ce dernier considère que cette distinction « est valable en tous lieux et pour tous les temps » (*idem*). Ainsi, le terme aurait trois sens : une **disposition d'esprit** visant à économiser (*economizing*), un domaine ou encore un aspect de la vie sociale couramment qualifié de **vie économique** et un **savoir** sur cette vie économique. Cette distinction serait tout à fait générale.

Cette façon de voir s'accorde tout à fait avec la proposition de Karl Polanyi selon laquelle il y aurait, en toute généralité, deux délimitations de l'économie comme objet d'un savoir, une délimitation **formelle** et une délimitation **substantielle**. Et avec le complément qu'il y apporte, à savoir que ces deux délimitations fusionnent dans le concept courant d'économique qui est propre à l'économie de marché⁴. Soit d'un côté la vie économique délimitée comme étant le domaine des activités sociales dans lesquelles s'exprime la « disposition d'esprit » et de l'autre la vie économique comme étant le domaine des activités sociales relevant de « l'aspect de la vie sociale ». La fusion signifie alors que les deux vies économiques ainsi délimitées n'en font plus qu'une seule avec l'économie de marché et que l'on a un savoir unique sur cette dernière, savoir qui peut être qualifié aussi bien d'économie politique que de science économique. Beaucoup d'économistes hétérodoxes s'en remettent à cette proposition de Karl Polanyi, qui paraît pertinente dans la mesure où le sens commun de ce qu'est la vie économique moderne combine le sens formel et le sens substantiel.

⁴ Pour Polanyi (1977), « toute tentative d'appréciation de la place de l'économie dans une société devrait partir du simple constat que le terme "économique", que l'on utilise couramment pour désigner un certain type d'activité humaine, est composé de **deux** sens distincts. Chacun d'eux a des origines différentes, indépendantes l'une de l'autre [...]. Le premier sens, le sens formel, provient du caractère logique de la relation des moyens aux fins, comme dans les termes "economizing" ou "economical" ; la définition de "l'économique" par la rareté provient de ce sens formel. Le second sens, ou sens substantif, ne fait que souligner ce fait élémentaire que les hommes, tout comme les autres êtres vivants, ne peuvent vivre un certain temps sans un environnement naturel qui leur fournit leurs moyens de subsistance ; on trouve ici la définition substantive de "l'économique". Par conséquent, le concept courant d'économique est un composé (une fusion) de deux sens » (traduction dans 1986 : 20). Je me suis écarté quelque peu de cette traduction en parlant pour la seconde, de délimitation « substantielle » (traduction de *substantive*).

On se propose de montrer dans cette première partie 1/ que la définition formelle de la vie économique conduit à une impasse, 2/ que la définition substantielle présente une limite qui la rend illusoire et 3/ qu'aucune fusion entre ces deux définitions n'est logiquement possible.

La problématique attachée à la forme de la vie économique : économiser

La première problématique de délimitation est celle qui part de la forme pour définir la vie économique. Les actes, activités, pratiques ou comportements humains qui sont dits « économiques » sont tous de la même forme : la personne qui agit, seule ou avec d'autres, se préoccupe d'**économiser** les moyens rares à usage alternatif qu'il convient de mobiliser pour atteindre n'importe quelle fin visée. Cette forme commune n'est pas autre chose que cette « disposition de l'esprit » dont parle Berthoud. Cette disposition n'implique d'aucune façon la présence d'une monnaie permettant d'évaluer les ressources dans une même unité et donc de mesurer le coût en question. Cela signifie, *a contrario*, qu'il existe des actes, activités, pratiques ou comportements dans la vie sociale qui sont d'une autre forme (ou d'autres formes) et qui ne sont donc pas « économiques » (en ce sens) : ils relèvent ou mettent en jeu d'autres dispositions d'esprit, comme par exemple pour les actes ou activités politiques la disposition d'esprit consistant à se préoccuper d'un vivre ensemble sans violence. Cette forme « économique » est à même de contenir des substances diverses, puisqu'il peut s'agir aussi bien d'une activité de chasse que du choix d'une épouse, étant entendu que chacun de ces deux actes peut relever d'une forme « économique » ou d'une autre forme, selon la disposition d'esprit qui y préside (ex : chasser pour obtenir de la nourriture en économisant son temps/chasser pour se divertir ; choisir comme épouse un « bon parti »/choisir une personne que l'on aime).

La version utilitariste de cette problématique formelle de délimitation de la vie économique

Cette problématique formelle est déjà présente dans les premiers écrits que l'on connaît sur le sujet, tout particulièrement dans *L'Economique* de Xénophon (œuvre qui fut un temps attribuée à Aristote). Mais elle n'y est pas encore distinguée nettement de la seconde, dite substantielle, analysée sous peu. Tel est encore le cas chez les économistes « classiques » (Smith, Ricardo, Say, entre autres). Elle ne s'impose de façon autonome qu'avec les économistes néoclassiques. On est alors en présence d'une version utilitariste de cette problématique. La forme « économique » est définie dans cette version de façon plus précise en englobant la simple disposition d'esprit consistant à économiser. Cette forme est la recherche par chacun de la **plus grande satisfaction** apportée par l'utilisation (ou encore la consommation) des biens dont il peut disposer étant données les ressources dont il est doté. L'individu humain parvient à cette plus grande satisfaction **en procédant à des échanges** avec les autres dès lors qu'il réalise un **gain de satisfaction dans l'échange** (ex : ce qu'il perd à louer sa capacité à travailler à un autre lui coûte moins que la satisfaction qu'il retire des biens qu'il peut acheter avec son salaire). Il ne s'agit plus simplement d'économiser, mais de gagner à échanger. La vie économique d'un groupement humain est alors essentiellement le **système des échanges** qui ont lieu au sein de ce groupement, ce qui n'exclut pas des échanges entre groupements (ou entre individus de groupements différents). Comme chacun choisit librement les échanges qu'il juge intéressant et qu'il recherche un gain, il est en compétition avec les autres échangistes. Cela conduit à la mise en place de marchés, le terme « **marché** » désignant à la fois le **lieu** des échanges et le **lien** concurrentiel entre les échangistes – ce lien est un mode de coordination particulier. Il peut s'agir de marchés de troc. Mais l'institution de la monnaie réduit fortement les coûts de transaction avec la mise en place d'un marché pour chaque bien et pour chaque service productif (travail, terre, argent), marché sur lequel se

rencontrent ceux qui veulent acheter et ceux qui veulent vendre ce bien ou ce service productif. Ainsi, la monnaie et le marché sont vues comme des institutions qui naissent dans et de la vie économique. La vie économique est alors vue comme une **économie de marché**. Cette dernière n'est pas extérieure à la société dans la mesure où son existence présuppose la monnaie et le droit (droits de propriété privée), mais elle est autonome dans son fonctionnement⁵.

La disposition d'esprit utilitariste est qualifiée de **rationalité**. Il s'agit alors d'une **propriété** dont chaque individu est doté, dès lors qu'on analyse la vie économique (au sens formel). Le terme « rationalité » peut être employé en un sens plus large : un acte, une activité ou un comportement est dit rationnel si la signification qui lui est donnée par l'agent rend manifeste que ce dernier le rapporte à son intérêt personnel (voir II *infra*). La rationalité, au sens de la problématique formelle, se présente alors comme une forme particulière de cette rationalité plus générale : elle est **a morale** ou encore **instrumentale**, ce qui signifie (i) que l'autre avec lequel on échange n'est qu'un instrument (il n'y a pas de préoccupation de justice entre les hommes) et que l'on ne se pose aucune question d'ordre moral (est-ce bien ou mal ?) concernant les moyens que chacun mobilise pour atteindre la fin qu'il poursuit (à savoir le maximum de satisfaction).

La nouvelle version utilitariste néolibérale

La définition-délimitation de la vie économique qui vient d'être présentée ne tient toutefois que si on se limite aux biens privés. Un bien privé est à la fois rival - sa consommation-utilisation par l'un interdit qu'un autre puisse le faire - et excludable – dès lors qu'il est produit, on peut attribuer sa consommation-utilisation à une personne (physique ou morale) particulière. En effet, seuls les biens privés peuvent faire l'objet d'échanges marchands (au sens défini ci-dessus). Ce ne peut être le cas pour les biens publics parce qu'ils ne seront pas produits (personne n'est prêt à payer pour un bien non rival) ou ne pourront être distribués sans problème (non-excluabilité)⁶.

Pour autant, les biens publics sont rares, comme les biens privés. Et, comme ces derniers, ils apportent de la satisfaction à ceux qui en disposent. Ils entrent donc dans le champ de la rationalité utilitariste-instrumentale. Mais leur production et leur distribution ne relève pas de la vie économique définie ci-dessus comme économie de marché. On doit donc préciser que le « marché » dont il est question dans cette expression, ce lieu sur lequel se forme des prix en monnaie pour les biens et les services productifs privés achetés/vendus, est le **marché économique**.

Pour les biens publics, on est aussi en présence d'une demande et d'une offre. La demande vient des citoyens, tandis que l'offre est faite par les hommes politiques qui se présentent à leur suffrages et font état dans leur programme des biens publics qu'ils entendent faire produire et mettre à la disposition des citoyens s'ils sont élus. On doit donc parler à leur propos d'entrepreneurs politiques. Le lieu sur lequel se rencontrent cette offre et cette demande est le **marché politique**, chaque citoyen disposant d'une voix pour exprimer ses préférences en matière de biens publics. Le terme de « marché » convient encore parce qu'il y a une compétition du côté de l'offre et une liberté de choix du côté de la demande. Il a alors la signification d'un mode de coordination entre individus doté d'une rationalité utilitariste-

⁵ Voir notamment (Guesnerie, 2006).

⁶ Ronald Coase a montré que cela ne serait possible que s'il n'y avait pas de coûts de transaction (ces derniers étant les coûts occasionnés par le fait de se livrer à une transaction marchande de type monétaire).

instrumentale, ce mode opérant d'un côté dans la vie économique (marché économique), de l'autre dans la vie politique (marché politique).

Cette nouvelle version utilitariste de la problématique formelle de délimitation de l'économie au sein de la vie sociale peut être qualifiée de **néolibérale**. Dans l'ancienne version, dite libérale, on a d'un côté le marché (l'économie associée à l'intérêt personnel de *homo economicus*), de l'autre l'Etat (le politique associé à l'intérêt général pris en compte par *homo politicus*) ; soit la distinction entre libéralisme économique et libéralisme politique. **Le néolibéralisme efface cette distinction**, puisque, d'un côté comme de l'autre, c'est l'intérêt propre de l'individu qui opère seul, ici dans le cadre du marché économique et là dans celui du marché politique. Ainsi, le marché comme lien perd son statut de catégorie propre à la vie économique. Par contre, la monnaie, qui est nécessaire à l'existence du marché économique, le conserve.

La problématique attachée à la substance de la vie économique : production et satisfaction des besoins

Il ne s'agit plus, comme pour la problématique précédente, de partir de la forme, mais de la substance commune aux actes, activités, pratiques ou comportements définis comme étant « économiques » au sein de la vie sociale. Ceux qui retiennent cette problématique ne définissent pas cette substance commune exactement de la même façon ; mais on est en présence d'une même trame dont l'expression la plus simple est la suivante : « *une transformation de la nature destinée à la satisfaction des besoins humains* » (Passet)⁷. C'est en ce sens que Keynes nous dit que « *à long terme [...] l'humanité est en train de résoudre son problème économique* » (Keynes, 1971 : 133)⁸.

Beaucoup précisent que cette transformation est le fait du travail de l'homme (il produit ses moyens de subsistance), que cette production donne lieu à une certaine division du travail (tous les hommes ne produisent pas la même chose) et donc que la vie économique se caractérise en général, au sein de la communauté ou de la société considérée, par la **circulation** des produits du travail des producteurs aux consommateurs-utilisateurs. On parle tout autant de distribution des premiers aux seconds. Quelques auteurs ajoutent que le dit « travail » est à la fois nécessaire et pénible, ce qui revient à limiter le champ des activités économiques (au sens substantiel)⁹. En qualifiant de richesse tout ce qui a été produit par le travail de l'homme en exploitant la nature et qui répond à un besoin humain, l'économie est alors classiquement définie comme étant **le domaine relatif à la production et à la distribution des richesses**¹⁰.

La version marxienne : une diversité de modes de production dans l'histoire

La délimitation proposée par Marx introduit les conditions sociales de mise en œuvre du travail humain : « *dans la production sociale de leur existence, les hommes nouent des rapports déterminés, nécessaires, indépendants de leur volonté ; ces rapports de production*

⁷ Voir *supra* la formulation qu'en donne Polanyi.

⁸, Il ajoute : « Ce qui veut dire que le problème économique n'est point, pour le regard tourné vers l'avenir, le problème permanent de l'espèce humaine » (p.134).

⁹ Voir notamment (Caillé, 2005).

¹⁰ En l'occurrence, toute richesse a à la fois une valeur d'échange tenant au fait qu'elle est issue du travail de l'homme et une valeur d'usage parce qu'elle répond à un besoin, proposition que l'on doit d'abord à Aristote et qui est reprise par les économistes classiques. Et aussi par Marx, qui à ce titre demeure « classique ».

correspondent à un degré donné du développement de leurs forces productives matérielles. L'ensemble de ces rapports forme la structure économique de la société, la fondation réelle sur laquelle s'élève un édifice juridique et politique et à quoi répondent des formes déterminées de la conscience sociale" (Marx, 1963 : 272). Quant à la circulation des produits du travail, elle est déterminée par les rapports de production. On comprend alors pourquoi cette approche économique est à même de servir de matrice à des analyses en anthropologie, en sociologie, en sciences politiques, etc.

Les groupements humains se distinguent donc pour Marx par le mode de production qui est dominant dans la vie économique, étant entendu que cette dernière ne relève jamais d'un seul mode de production et que l'ensemble de la vie sociale s'édifie sur elle. Le mode de production dominant dans les sociétés modernes, celui qui leur donne leurs principales caractéristiques communes, est le mode de production capitaliste : la production est mise en œuvre par des capitalistes qui transforment de l'argent en capital productif (moyens de production et forces de travail salariées), s'approprient la production des salariés et la vendent en vue de réaliser un profit ; ils retirent ainsi plus d'argent que celui qui a été investi au départ et s'enrichissent en argent. Le capitalisme presuppose donc la monnaie et l'échange marchand (au sens de Marx), c'est-à-dire la dissociation de l'échange simple (marchandise contre marchandise) en deux opérations d'achat vente distinctes (« marchandise contre argent », puis pour le vendeur, plus tard et avec un autre partenaire, « argent contre marchandise »). Cette dissociation rend possible la circulation par le biais d'échanges, dans la mesure où le face à face de deux échangistes semblables dans l'échange simple (le troc) est remplacé par une transaction monétaire d'achat/vente dans laquelle les deux protagonistes sont différents (ils occupent des places sociales différentes)¹¹. Ainsi, l'idée qu'il a pu y avoir une économie de troc entre petits producteurs indépendants est une illusion, le troc récurrent ayant été limité aux échanges entre communautés ou sociétés. Et l'avènement de la production à grande échelle de richesses pour le gain – acheter et produire pour vendre et non plus vendre pour acheter – date de l'avènement du capitalisme et repose donc sur le travail salarié.

La version de Polanyi : trois principes de circulation

Karl Polanyi abandonne, non pas l'idée marxienne d'un fondement uniquement économique de toute société, mais deux autres propositions marxiennes : (i) celle selon laquelle les rapports de production préexisteraient à leur mise en forme institutionnelle – c'est au contraire celle-ci qui leur permet d'exister – et (ii) celle selon laquelle les modalités de la circulation découleraient des modes de production (esclavagiste, étatique, féodal, capitaliste). Il donne, en conséquence, une définition générale de la vie économique quelque peu différente. En effet, il considère que « *l'homme est manifestement dépendant de la nature et des autres hommes pour son existence matérielle. Il subsiste en vertu d'une interaction institutionnalisée entre lui-même et son environnement naturel. Ce procès est l'économie ; elle lui offre les moyens de satisfaire ses besoins matériels* » (Polanyi, 1986 : 21, souligné par nous)¹². Et il analyse les différences d'institutionnalisation de la vie économique d'un genre

¹¹ A ce sujet voir (Aglietta, 1987), (Guibert,) et (Billaudot, 1996).

¹² Il y a lieu de ne pas se méprendre sur la signification de ces « besoins matériels ». Polanyi précise en effet que « *ce dernier énoncé ne doit pas être interprété comme signifiant que les besoins qu'il s'agit de satisfaire sont exclusivement physiques (bodily), tels que la nourriture ou l'habitat, aussi essentiels soient-ils pour la survie, car cela restreindrait de façon absurde le champ de l'économie. Ce sont les moyens, non les fins, qui sont matériels. Peu importe que les objets utiles soient nécessaires à prévenir la faim, ou nécessaires à des objectifs d'éducation, militaires ou religieux. Tant que les besoins dépendent pour leur satisfaction d'objets matériels, la référence est économique* » (p. 21). Autrement dit, les « besoins matériels » dont parle Polanyi sont les besoins dont la satisfaction implique la mobilisation d'objets matériels.

de groupement humain à l'autre en se référant à trois principes ou logiques générales de circulation des produits économiques : la **répartition** (ou redistribution), la **réciprocité** et l'**échange**. La répartition : ce qui est produit est livré à une instance collective représentative du groupement humain considéré et cette instance répartit ce produit global physique entre les membres du groupement. La réciprocité (le don/contre don) : certains font des dons à d'autres de produits de leur domaine ou de leur capacité à travailler (par exemple, en aidant l'autre pour faire sa récolte), la réciprocité impliquant d'accepter le don et de rendre plus tard sous la forme d'un contre don, etc. Ainsi, la dette ne s'éteint jamais. L'échange : il implique une mise en équivalence des objets échangés ; il peut s'agir d'un échange simple (troc) ou d'un échange marchand (au sens de Marx), qui repose sur l'institution de la monnaie ; celle-ci permet l'extinction de la dette de celui qui reçoit l'objet envers le producteur de ce dernier (ou celui qui l'a fait produire par des esclaves, des serfs ou des salariés).

L'économie de marché des sociétés modernes se caractérise par une domination du principe de l'échange marchand sous l'égide de la production pour la vente, dans la mesure où le travail, la terre et l'argent y sont institués comme marchandises. Cela signifie que chacune de ces entités peut faire l'objet d'opérations d'achat/vente contre monnaie, bien qu'aucune d'elles n'ait été produite pour être vendue¹³. Ce sont donc des marchandises fictives. Le déencastrement de cette économie du reste de la vie sociale, et tout particulièrement de la vie politique, a lieu quand ces marchandises fictives sont instituées comme des marchandises ordinaires, l'économie de marché devenant alors une « société de marché »¹⁴. Son réencastrement, qui a notamment lieu avec la grande transformation de l'entre deux guerres et l'avènement du fordisme, tient à l'existence d'une institutionnalisation particulière de la marchandisation possible du travail, de la terre et de l'argent (Polanyi, 1983).

Le sens commun : une fusion de ces deux problématiques

On est ainsi en présence de deux définitions-délimitations théoriques distinctes de la vie économique « en général », quelle que soit d'un côté comme de l'autre la version retenue. Est-il possible de les fusionner ? Le sens commun qui s'est imposé à l'époque moderne comme délimitation « en général » (et non pas seulement comme définition propre à l'économie de cette époque) relève implicitement d'une telle fusion. A ce titre, l'une des formulations les plus représentatives de ce sens commun, formulation qui identifie comme il se doit l'économie comme savoir particulier sur la vie sociale et son objet, est la suivante : « *L'économie étudie la façon dont les individus ou les sociétés utilisent les ressources rares en vue de satisfaire au mieux leurs besoins* » (Généreux, 2001). La problématique formelle y manifeste sa présence par « au mieux » et la problématique substantielle, par « utilisent les ressources...pour satisfaire leurs besoins ».

Les limites ou impasses respectives des deux problématiques et l'impossibilité de leur fusion

¹³ Dans les sociétés antérieures, dites traditionnelles, l'échange marchand est déjà présent, mais ces entités ne sont pas instituées comme des marchandises (ou de façon très limitée). Ex : l'interdiction du prêt contre intérêt dans la société médiévale.

¹⁴ « *C'est en fin de compte, la raison pour laquelle la maîtrise du système économique par le marché a des effets irrésistibles sur l'organisation toute entière de la société : elle signifie tout bonnement que la société est gérée en tant qu'auxiliaire du marché. Au lieu que l'économie soit encastree dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrees dans le système économique* » (Polanyi, 1983 : 88).

Les partisans de la problématique substantielle critiquent la problématique formelle en lui reprochant sa vision téléologique de la vie économique, vision qui consiste à regarder les vies économiques du passé comme des étapes sur un chemin conduisant à l'avènement de l'économie de marché au lieu de les analyser pour elles-mêmes ; autrement dit, à retenir comme définition de la vie économique s'appliquant à toutes les époques une définition qui emprunte beaucoup à celle de l'époque moderne. Certes la forme prise en compte n'est pas propre à cette dernière. Mais la disposition d'esprit consistant à « économiser » ne se manifeste pas de la même façon à toutes les époques. A ce titre, la version utilitariste pour laquelle « économiser » prend la forme du gain est propre à l'économie de marché moderne.

Cette critique est toutefois secondaire au regard de l'**impasse** à laquelle conduit cette problématique formelle dans sa version néolibérale, lors même que cette dernière s'impose en remplacement de la version libérale. Pourquoi parler d'impasse ? L'enjeu est de délimiter la vie économique au sein de la vie sociale ; or, dans la version néolibérale, toute activité relève de la forme commune, en principe, aux seules activités économiques ; autrement dit, cette version postule que toute la vie sociale est économique (il n'y a pas d'activités d'une autre forme), ce qui veut dire que l'on n'a pas de délimitation d'un domaine particulier, contrairement à ce qui est recherché.

La problématique substantielle ne peut être soumise à la même critique et elle ne débouche pas sur une telle impasse parce qu'elle est historique : le domaine économique « en général » est informe ; d'un genre de groupement humain à l'autre, sa mise en forme en termes de mode de production (Marx) ou d'institution (Polanyi) n'est pas la même. Mais elle pose un autre problème qui conduit à la disqualifier : un domaine ne peut être informe ; séparer des activités d'autres activités ne peut être que le produit de normes techniques ou sociales (tacites ou codifiées) qui relèvent nécessairement d'un durcissement particulier (d'une certaine mise en forme), c'est-à-dire d'une institution. Ainsi, l'*oeconomia* des Grecs procède de l'institution de l'*oikos*¹⁵. La vie économique « en général » ne peut donc être un domaine. Ce ne peut être qu'un aspect présent dans toute activité, si tant est que cela a un sens de parler alors de vie économique.

L'impossible fusion des deux problématiques « en général »

Il est tout à fait possible que les deux délimitations théoriques générales analysées ci-dessus se recoupent pour certaines vies économiques constatées dans l'histoire. Tel semble être le cas pour la vie économique dans les sociétés modernes. Pour autant, ce recouplement ne peut être en tout état de cause que partiel. En effet, il n'y a aucune raison pour qu'une activité économique (au sens substantiel) soit toujours une activité dans laquelle l'agent cherche à économiser. Il suffit de prendre l'exemple des activités économiques domestiques (activités réalisées au sein d'un ménage ou encore d'une famille) en modernité pour constater que certaines d'entre elles ne relèvent pas de la disposition d'esprit consistant à économiser, comme par exemple les repas de fête. Une solution serait de dire que ces activités

¹⁵ En effet, ce terme signifie « bien gérer son *oikos* » – l'ensemble des possessions d'un homme libre (Pébarthe, 2008). L'*oikonomia*, relève alors entre autres d'une logique qui consiste pour ce dernier à vendre pour acheter – vendre une partie de la production des domaines constitutifs de l'*oikos* pour acheter ce qui n'y est pas produit ; se trouvent ainsi exclues de l'*oikonomia* les activités des marchands qui achètent pour vendre en visant un gain en argent, ces activités relevant de ce qu'Aristote appelle la chrématistique. On ne doit donc pas traduire *oikonomia* par « économie domestique », dans la mesure où cette dernière ne prend sens qu'à l'époque moderne en opposition à l'« économie politique », c'est-à-dire à cette « vie X » à l'échelle de la cité (y compris son empire) non reconnue comme « économique » à l'époque, champ qui se caractérise par une division du travail et par des échanges marchands à cette échelle (voir *infra*).

particulières ne seraient pas économiques (au sens substantiel). Mais cette solution ne tient pas dans la mesure où il paraît difficile de dire que « faire la fête » ne répondrait pas à un besoin humain. La solution serait-elle plus subtile : considérer que ce besoin ne relève pas des conditions matérielles d'existence ? Ce dont on est alors assuré est que ces « conditions matérielles » ne sont pas envisagées de la même façon d'un genre de groupement humain à l'autre dans l'histoire. Il ne peut s'agir que d'un pseudo concept (Wittgenstein). Autant dire que parler d'une fusion des deux sens « en général » est sans signification. On ne fait ainsi que retrouver l'idée selon laquelle le point de vue substantiel ne peut délimiter universellement un domaine.

Comment se fait-il alors que le sens commun rappelé ci-dessus se soit imposé ? L'explication est simple : les activités qui constituent le cœur de l'économique moderne ont, nous allons le voir, la double caractéristique exigée, puisque ce sont à la fois des activités de production de biens et services répondant à des besoins et des activités dans lesquelles on se préoccupe d'économiser sur les coûts de production.

II. Une problématique historique, institutionnelle et pragmatique de la vie économique

En raison de ce qui vient d'être vu dans la première partie, une problématique de définition de la vie économique qui ne conduise pas à l'impasse de la problématique formelle et qui ne présente pas la limite de la problématique substantielle en terme de domaine doit répondre à deux exigences.

- S'agissant de délimiter ce qui est « économique » dans tout groupement humain (quand bien même le terme n'est pas présent dans le langage propre à certains groupements), la problématique substantielle est celle que l'on doit retenir, en excluant la problématique formelle ; mais il ne peut s'agir, comme cela est fait classiquement, de délimiter ainsi un domaine ; ce ne peut être qu'un aspect présent dans toute activité. La première exigence est donc de dire quel est cet aspect.
- S'agissant de délimiter la vie économique propre à tel ou tel genre de groupement humain, cette délimitation a toujours un fondement institutionnel. La seconde exigence est donc de dire quel est ce fondement, au moins dans certains genres, en indiquant alors s'il est toujours spécifique au genre considéré. Et aussi d'indiquer ce que ces diverses délimitations entretiennent comme rapport avec l'aspect économique universel (première exigence).

Pour répondre à ces exigences, on doit retenir une problématique à la fois historique (comme l'est celle de Marx) et institutionnelle (comme l'est celle de Polanyi). Mais cela n'est pas suffisant. Celle-ci doit être aussi pragmatique, c'est-à-dire faire une place aux significations et aux justifications que les humains communiquent aux autres concernant ce qu'ils font ; autrement dit, au **symbolique** et aux débats axiologiques qui sont le lot de ce registre de la vie sociale¹⁶. En effet, tout groupement humain pacifié est doté d'un système institutionnel qui lui est propre et ces normes ne donnent lieu un temps à des pratiques qui s'y conforment en les actualisant que s'il est considéré comme légitime, c'est-à-dire si les inégalités sociales qui trouvent leur source dans ce système institutionnel ont été justifiées d'une façon ou d'une

¹⁶ Ce « pragmatisme » est celui dont parle François Dosse dans *L'empire du sens* (1995) en faisant état d'un « tournant pragmatique » en sciences sociales à la fin du XXème siècle, tout particulièrement en France avec, en économie l'Ecole des conventions. Il va au-delà du pragmatisme américain du tournant du XXème siècle de Peirce et Dewey - ce courant philosophique qui a inspiré l'ancien institutionnalisme américain (Commons, Veblen) - tout en l'intégrant.

autre lors de son processus d'institution et si ces justifications ne sont pas remises en cause lorsque les résultats attendus de ces normes ne sont pas au rendez-vous.

Faire une place au sens, c'est se ranger au départ dans la démarche de Max Wéber. La solution que ce dernier retient s'agissant de définir l'économie en général pose toutefois problème. Il est nécessaire d'innover en la matière.

A partir de Max Weber

Pour Max Weber (1995), comme d'ailleurs pour Antony Giddens (1987) qui parle à ce propos de compétence, tout homme est capable de communiquer aux autres le sens de telle ou telle de ses actions, activités ou comportements (le plus souvent après coup, si on le lui demande, précise Giddens). Il s'agit de sa signification¹⁷. Elle est subjective et à caractère social¹⁸. Lorsqu'une action, ou encore une activité, est intentionnelle, la signification révèle cette intention. Par ailleurs toute activité a une finalité, qui est l'un des effets de celle-ci. Cette finalité est objective. Comme ces effets sont toujours multiples, on ne peut rien dire de l'extérieur concernant la finalité d'une activité. On doit nécessairement passer par la signification pour le savoir.

S'agissant de dire ce qui est économique en toute généralité, Weber s'inscrit dans la problématique substantielle. Pour lui, la substance commune aux activités « économiques » est « *l'exercice pacifique d'un droit de disposition d'orientation essentiellement économique* » (1995 : 101, souligné par nous). Cette définition repose sur un idéal-type préalablement défini, qu'il appelle « *une action à orientation économique* » : une action a une telle orientation « *lorsqu'elle vise dans son intention à aller au devant d'un désir d'utilité* » (*idem*). Il y a lieu de préciser que c'est l'action « *exercice pacifique* » qui est « *d'orientation économique* ». Autrement dit, la signification que la personne concernée (ou les personnes si elles coopèrent) donne de cet exercice pacifique d'un droit de disposition fait apparaître qu'on comprend cette action en se référant essentiellement à l'idéal type préalablement défini, c'est-à-dire qu'elle va au devant d'un désir d'utilité. Pour Weber, les « utilités » sont l'objet d'un désir et « *l'homme tente de combler ce désir précisément par des initiatives* » (p. 102)¹⁹, étant entendu que ce désir peut être celui de la personne qui exerce le droit de disposition ou une autre.

Une activité économique (au sens de Weber) n'est donc pas une activité dont la finalité serait « *économique* », mais une activité qui donne lieu à l'exercice pacifique d'un droit de disposition. Ce n'est donc pas une activité relevant de la disposition d'esprit consistant à « *économiser* » (délimitation formelle), activité qui relève pour lui de la catégorie générale « *activité rationnelle en finalité au plan des moyens* » (1995 : 57)²⁰.

¹⁷ L'existence de l'inconscient ne remet pas en cause cette proposition. Elle conduit à associer la signification seulement à la conscience pratique ou discursive (Giddens, 1987).

¹⁸ Ce caractère « social » tient au fait qu'elle met en jeu le rapport aux autres humains (voir *infra*). Cette signification communiquée aux autres n'est donc pas la signification intime que la personne concernée peut se donner dans son for intérieur. Peu importe pour le chercheur en science sociale que ces deux significations diffèrent (c'est une autre affaire pour le psychologue) ; ce qui compte pour lui est la signification considérée ici.

¹⁹ En ce sens, le désir englobe le besoin.

²⁰ Weber nous invite en effet à bien distinguer une « *activité économique* » et une « *activité économique rationnelle* ». La seconde est une activité économique dont la signification rend manifeste qu'elle est « *rationnelle en finalité* ». Cela signifie que la personne qui s'exprime « *n'opère ni par expression des affects (et surtout pas émotionnellement) ni par tradition* » (p. 57) et non pas aussi de façon purement rationnelle en valeur, ce qui serait le cas si elle agissait « *sans tenir compte des conséquences prévisibles de ses actes*, au

Cette définition pose toutefois trois problèmes. Weber ne nous dit pas sur quoi portent ces droits de disposition. Il ne nous dit pas non plus si toutes les actions (activités), ou seulement certaines lorsqu'elles sont intentionnelles, visent à aller au devant d'un désir. Et il ne nous dit pas enfin si tout désir est, ou non, un désir d'utilité. Il y a lieu d'approfondir l'analyse pour surmonter ces problèmes.

L'aspect économique de toute activité

Une activité doit être distinguée d'un acte. Une activité est toute façon pour un être humain d'occuper son temps. Elle peut relever de la *vita contemplativa* (penser, contempler) ou de la *vita activa* (Arendt, 1991). Elle est toujours intentionnelle, le sens communiqué étant alors un sens visé. Elle comprend le plus souvent une série d'actes, dont ceux qui consistent à exercer un droit de disposition, et se réduit rarement à une seule opération. Les ingrédients (intrants) de toute activité de la *vita activa* sont de quatre types : le **corps** de la personne qui s'active, les **ressources d'allocation** mobilisées (naturelles ou produites), le **lieu** (espace) de l'activité et le **milieu** (environnement) de celle-ci. A cela s'ajoute, pour les activités qui impliquent une communication avec d'autres humains, notamment pour les activités relationnelles, les **ressources d'autorité** qui sont symboliques (à commencer par le langage)²¹. Un corps, une ressource (d'allocation ou d'autorité), un lieu et un milieu sont des **objets**, si on retient qu'un objet est toute entité avec laquelle l'homme ne communique pas par le langage à propos du sens de ce qu'il fait, que cette entité soit naturelle ou artificielle (être un produit de l'homme, y compris de son imagination).

L'agent qui s'active doit disposer de ces objets. Cela signifie qu'il doit disposer, d'une façon ou d'une autre, de droits de disposition sur ces objets. Le système institutionnel, qui est constitutif d'un groupement humain doté d'une fermeture, a pour fonction essentielle de fixer ces droits de disposition via des normes. Il règle les rapports des hommes entre eux (l'espace proprement **social**) à propos du rapport des hommes aux objets (l'espace proprement **technique**)²². Il permet notamment la coordination des activités. Ainsi, la vie sociale n'est pas autre chose que l'intersection de ces deux espaces. Pour le dire autrement, le changement propre à l'Humain, au sein de la nature dont il fait partie, provient de l'interaction dialectique entre le technique et le social²³ ; il n'a pas pour origine (en termes de causalité) l'acteur²⁴. Les

service qu'il est de sa conviction » (p. 56) ; elle « oriente son activité d'après les fins, moyens et conséquences subsidiaires et elle confronte en même temps rationnellement les moyens et la fin, la fin et les conséquences subsidiaires et enfin les diverses fins possibles entre elles » (p. 57). Ainsi; une activité peut n'être rationnelle en finalité qu'au plan des moyens.

²¹ La distinction entre « ressources d'allocation » et « ressources d'autorité » est empruntée à Giddens (1987), Il s'agit toutefois d'une appropriation critique, dans la mesure où, en s'en tenant à la conception « moderne » de la nature comme étant extérieure à l'homme, le concept d'objet ne figure pas dans son analyse.

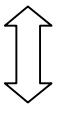
²² Certains auteurs considèrent l'espace qualifié ici de « social » comme étant le **niveau politique** de la vie sociale dans tout groupement et l'espace qualifié ici de « technique » comme étant le **niveau économique** – tel est notamment le cas pour Louis Dumont (1977) et Anthony Giddens (1987). Pour ne pas compliquer l'analyse développée dans la première partie, cette version de la problématique substantielle n'a pas été présentée. Certes, elle conduit à délimiter un aspect et non pas un domaine, mais sans laisser de place à la compréhension de la distinction entre ce qui est « technique » et ce qui est « social ». Donc en débouchant sur la même impasse que la problématique formelle – tout acte ou activité est à la fois économique et politique (aux sens retenus par ces auteurs).

²³ Cette proposition procède l'appropriation critique dans le sens d'un élargissement de celle de Marx qui parle d'une interaction dialectique entre forces productives et rapports de production.

²⁴ Toute action humaine est donc toujours en tout ou partie à « orientation causale » (Simmel, 1987 : 238). Et non pas « en général » à « orientation téléologique ». Une telle orientation ne voit le jour qu'à une certaine étape de l'histoire humaine (voir *infra*). Si on est bien en présence aujourd'hui de deux stratégies pour fonder la

objets des quatre types listés ci-dessus sont des objets techniques, tandis que les ressources d'autorité sont des objets sociaux. Puisqu'il y a quatre types d'objets techniques de base, il y a **quatre registres naturels de socialisation** (donc d'institution). Comment les nommer ? La proposition est de dire que ce sont le registre « économique », le registre « politique », le registre « anthroponomique »²⁵ (ou encore domestique) et le registre « écologique » (voir tableau ci-dessous)²⁶. Chacun de ces registres désigne un certain type de problèmes de droits de disposition à régler pour qu'une vie sociale pacifiée (sans vol ou violence physique entre les hommes comme moyens de s'approprier les objets) puisse voir le jour.

Tableau : La structure générale d'un groupement humain doté d'une fermeture

Registres naturels de socialisation					
Vie des hommes en commun auté ou en société	Espace social 	Mise en rapport des hommes entre eux à propos des ...	Mise en rapport des hommes entre eux à propos des ...	Mise en rapport des hommes entre eux à propos des ...	Mise en rapport des hommes entre eux à propos des ...
	Espace technique	ressources d'allocation naturelles ou produites	espaces disponibles à la surface de la terre	corps sexués	milieux de vie
	Symbolique 	Aspect économique	Aspect politique	Aspect anthroponomique	Aspect écologique
		Signification			

* Plus simplement : aspect domestique.

Les droits de disposition de nature économique sont ainsi ceux qui sont relatifs aux ressources d'allocation. Ces registres existent indépendamment des représentations qu'on s'en fait. Ainsi, le registre de socialisation de nature économique existe même s'il ne fait pas l'objet d'une représentation particulière et *a fortiori* si le terme « économie » n'existe pas ou désigne autre chose dans tel genre de groupement. Les trois principes délimités par Polanyi concernant la circulation – la répartition, la réciprocité et l'échange - sont trois principes d'attribution de droits de disposition de ressources d'allocation. Ils sont relatifs au registre de socialisation de nature économique, qui a un statut « général » parce qu'il est informe dans sa définition. Pour autant, il n'y a aucune raison pour que le problème « de nature économique » d'un groupement humain – que ce groupement et ses membres disposent de ressources d'allocation – soit institutionnellement réglé par des institutions qui seraient propres à ce registre.

La dimension proprement symbolique de la vie sociale est relative à la communication entre les hommes à propos de la mise **conjointe** en activité des quatre types d'objets techniques, à

science sociale, celle qui part « des « intentions » de l'acteur » et celle qui se préoccupe « des « aventures » de l'action dans le monde » (Martuccelli, 2009 : 265), la première n'a de sens que pour les groupements humains dans lesquels l'orientation téléologique est présente et, même si le contexte institutionnel est tel, on ne peut s'en contenter en ignorant la seconde.

²⁵ La production de l'humain (corps) dans la succession des générations (Bertaux, 1993).

²⁶ Avec cette grille d'analyse on peut dire que pour Marx le registre dominant, celui sur lequel s'édifie tout groupement humain, est le registre économique. A l'inverse, pour Freud (1913) ce serait le registre anthroponomique (ou domestique-sexuel) – voir notamment (Anzieu et alii, 1977) à ce sujet.

la façon de se représenter les institutions qui tout à la fois habilitent et contraignent les activités et permettent (en principe, hors période de guerre civile) l'existence d'une vie sociale pacifiée. A ce titre, les ressources d'autorité peuvent être mobilisées par certains pour exercer une « violence symbolique » (Bourdieu, Foucault). Aux quatre registres de socialisation correspondent **quatre aspects symboliques** de toute activité particulière et de la vie sociale dans son ensemble (voir tableau). La signification d'une activité est, finalement, l'aspect proprement symbolique de celle-ci, puisqu'elle synthétise ces quatre aspects au plan de la communication ; elle peut mettre l'accent plus particulièrement sur tel ou tel de ces quatre aspects.

La première exigence énoncée en introduction de la seconde partie – dire ce qu'est l'aspect économique de **toute** activité et celui de la vie sociale dans son ensemble – est ainsi satisfaite : cet aspect est relatif aux ressources d'allocation. La conclusion importante qui en découle est **qu'il n'y a pas de vie économique « en général »**. Ce ne peut être l'ensemble des activités pour lesquelles la signification mettrait essentiellement ou principalement en avant l'aspect économique parce que cela supposerait une symbolique commune, c'est-à-dire une représentation commune de cet aspect. Autrement dit, cela supposerait l'existence de normes-définitions communes et d'un langage adapté pour en parler, donc d'institutions. Or ces dernières changent d'un genre de groupement humain à l'autre.

Vie économique et institution dans l'histoire

La proposition selon laquelle il n'y a pas de vie économique « en général » signifie (i) que la « vie économique » est, en tout état de cause, un domaine propre à chaque genre de groupement humain quand à sa définition-délimitation (et son sens commun) et (ii) qu'un tel domaine peut même ne pas exister dans certains genres de groupement humain. Si cette vie existe (donc aussi le terme « économique »), elle tient à une **institution qui opère comme un marqueur**. Dans ces conditions, le changement dans la façon de délimiter ce domaine d'un genre de groupement à l'autre résulte du fait que ce n'est pas la même institution ici et là qui opère comme marqueur de l'économique. Il n'en reste pas moins qu'un fond commun doit nécessairement exister entre le sens du qualificatif « économique » attribué à l'aspect de la vie sociale à caractère général défini *supra* en se référant aux ressources d'allocation et le sens du même terme « économique » dans l'expression « vie économique » ; si non on ne sait pas de quoi on parle (il s'agit d'une exigence logique du langage). Ce fond **commun** est que l'**institution** qui sert de marqueur est, dans tous les cas, **relative à des droits de disposition sur des ressources d'allocation**. D'ailleurs, ces dernières peuvent être **réelles** - des objets qui sont prélevés sur la nature ou qui sont produits pour servir de ressources d'allocation dans certaines activités - ou **fictives** - des objets pour lesquels ce n'est pas le cas. Les objets ayant le statut de ressources fictives en modernité sont la force de travail salariée (on parle couramment de ressource humaine), la terre et l'argent. Dans les sociétés à l'ancienne où régnait l'esclavage, les esclaves étaient aussi des ressources fictives. « Fictives » veut dire, comme cela est le cas pour les marchandises fictives de Polanyi qui recouvrent les mêmes objets, qu'on fait comme s'il s'agissait de ressources (réelles) dans la façon de régler l'attribution de droits de disposition sur ces objets. Quelle était l'institution sur laquelle reposait la délimitation de la vie économique dans chacun des divers genres de groupement humain qui se sont succédés dans l'histoire ?

Pas de vie économique dans les groupements humains à base de communalisation

Le premier grand genre de groupement humain est celui que F. Tönnies appelle la communauté (*Gemeinschaft*) et Weber, le groupement humain « à base de communalisation ». Pour ce dernier, cet idéal-type procède, quant à sa mise en ordre institutionnelle, « du sentiment subjectif (traditionnel ou émotionnel) des participants d'appartenir à une même communauté » (1995 : 78). Ainsi, les activités sont à signification traditionnelle. Pour comprendre les processus d'institution des normes sociales (relatives aux droits de disposition), il faut prendre en compte la façon dont celles-ci sont justifiées et donc légitimées. Le principe de justification est alors la justification en religion ; autrement dit, la **sacralisation** : on se réfère à des croyances, des commandements de Dieu (des Dieux) ou des mythes. Cela interdit que l'on puisse avoir dans ce genre une vie économique. En effet, la sacralisation ne conduit à justifier que la **répartition** comme principe d'attribution de droit de disposition sur des ressources d'activité, sans place pour une quelconque propriété privée, c'est-à-dire pour des droits d'usage dans le futur attribués à certains membres du groupement et qu'ils pourraient donner ou échanger. Il n'y a de propriété que commune, parce que tout est don de Dieu, du ciel ou de la nature sacrée (des ancêtres qui l'habitent). D'ailleurs, la distinction entre ce qui est privé et ce qui est public n'existe pas. Elle n'apparaît qu'avec le passage à la société (*Gesellschaft*) de Tönnies ou encore le groupement humain « à base de sociation » de Wéber. Le premier genre en la matière est la Société à l'ancienne (traditionnelle) et le second, la Société moderne.

La vie économique dans la Société à l'ancienne (traditionnelle) : un premier domaine progressivement supplanté par un second, tout à fait différent

L'intérêt, avec la distinction entre intérêt individuel et intérêt général qui correspond à celle entre le privé et le public, fait son apparition avec l'avènement de la Société à l'ancienne (traditionnelle)²⁷. Il n'intervient dans les processus d'institution que lorsque l'idéal-type « *sociation* » a pris le dessus sur la « *communalisation* ». Les processus d'institution qui donnent lieu à des débats de justification/contestation concernant les normes sociales à instituer ont lieu d'une part dans l'espace public, d'autre part dans les espaces privés. C'est le premier qui nous intéresse s'agissant de dire quelle est l'institution qui est le marqueur de la vie économique dans ce genre de groupement humain doté d'une fermeture.

Pour y parvenir, il convient de caractériser précisément la société à l'ancienne, pas seulement comme « *sociation* » comme le fait Weber. Il n'est pas suffisant de dire que l'on a la conjugaison d'activités à signification traditionnelle et d'activités à signification rationnelle (en valeur ou en finalité), même si on précise que ces dernières sont telles que leur signification (i) procède d'un raisonnement (au sens de l'investigation en raison de Platon) et (ii) met en exergue l'intérêt personnel (et non plus seulement l'intérêt général). L'essentiel dans cette caractérisation concerne la justification des normes sociales. L'avènement de la « *société* » est avant tout celui du principe de **rationalisation** (justifier en raison) ; mais dans la société à l'ancienne, ce principe coexiste encore avec le principe de **sacralisation** (justification en religion). Cela signifie que les normes doivent pouvoir être justifiées des deux points de vue, la valeur de référence « en raison » étant alors la tradition. Ce changement laisse place à l'institution de la propriété héréditaire. Et aussi à son aliénabilité pour certains objets, en l'occurrence les ressources d'allocation réelles et certaines fictives (esclaves,

²⁷ L'intérêt fondamental à soi (intérêt individuel) n'est donc pas une catégorie « générale » de la science sociale. Il y a donc à ce sujet un point important de désaccord entre le socle de science sociale qui est proposé ici et celui que propose Lordon (2006), en assimilant le Conatus - l'effort que chaque chose déploie « pour persévéérer dans son être » » (p. 32) – à l'intérêt individuel. En tant qu'il est commun à tous les éléments de la nature (au sens défini ici), le Conatus de Spinoza est une catégorie générale.

terres ?). Cette libre propriété privée donne naissance à la richesse privée, ce que les Grecs appellent, comme on l'a vu, l'*oikos*. Le don et l'échange deviennent possibles. En principe, le seul bien supérieur visé par celui qui a le statut d'homme libre pouvant disposer d'une richesse est la **renomée** associée à la valeur « tradition »²⁸. Autrement dit, la richesse n'est pas un bien supérieur reconnu, et *a fortiori* visé. Une première délimitation institutionnelle de la vie économique procède alors de l'institution de la libre propriété privée de ressources d'allocation (y compris esclaves ou serfs comme ressources fictives).

Ce n'est toutefois pas la seule. En effet, la nouvelle symbolique qui voit le jour permet l'institution de la **monnaie**. Au départ, celle-ci est émise par le pouvoir politique - le monarque ou l'Etat de la cité - en contrepartie d'une dette de ce dernier vis-à-vis de tous les hommes libres ou de certains d'entre eux et qui sert donc dans des relations verticales entre ces derniers et l'Etat (ex : les droits en monnaie sont remis à l'occasion d'un prélèvement de ressources d'allocation en vue de constituer des réserves collectives et ils reviennent à l'Etat lorsqu'ils sont utilisés, c'est-à-dire lorsque certains font valoir leur droit de prélèvement sur les réserves²⁹). Mais bien vite, elle est utilisée pour une circulation horizontale, en l'occurrence pour des opérations d'achat/vente entre propriétaires de ressources. Peu importe alors la façon dont le vendeur est devenu propriétaire (production de ses esclaves dans son domaine, production familiale, prélèvement sur la production de serfs, achat antérieur). On parle de **marchandage** entre l'acheteur et le vendeur si le prix est discuté entre eux et d'inscription de cette relation de marchandage dans un **marché**, s'il y a mise en concurrence. En ce sens, il peut y avoir du marchandage sans monnaie (troc), mais pas de marché d'aliénation de droits de disposition sur des ressources d'allocation sans monnaie. Une autre composante de la vie sociale est ainsi délimitée, la « vie X ». Cette dernière procède de l'institution de la monnaie, ce qui est qualifiée par Aristote de chrématistique n'en représentant qu'une partie³⁰. L'institution en question n'a rien de proprement économique au sens de l'aspect général du même nom³¹ et elle n'a de relation directe avec la « vie économique » associée à l'institution « *oikos* » qu'au titre de la production de cette dernière lorsqu'elle est vendue. Cette autre vie particulière identifiée au sein de la vie sociale ne peut être, dans un premier temps, qualifiée aussi d'économique comme la première (cette confusion n'aurait aucun sens). Mais, avec le passage de l'esclavage au servage, le prélèvement de rentes en argent sur les serfs (ou les métayers) et le prélèvement d'impôts en argent, cette « vie X » devient prépondérante. Il devient alors courant de parler aussi à propos des activités qui en relèvent d'activités économiques. On est donc en présence d'une seconde « vie économique ». Mais elle n'est pas reconnue comme telle en supplantant la première parce qu'elle reste encastrée dans la vie sociale. Cet **encastrement** tient autant à l'inclusion de la monnaie dans l'institution politique (l'Etat au sens large) qu'au fait que sont limités à la fois la capacité d'acquérir des droits de disposition en les « achetant » en monnaie et le pouvoir libératoire de cette dernière (régler des dettes en monnaie). Autrement dit, l'échange marchand coexiste avec le don/contre-don et avec la répartition à l'échelle sociétale (royaume ou empire). Comme elles ont été d'abord réalisées par des marchands, toutes les relations conduites horizontalement en monnaie (entre membres de la société reconnus comme ayant ce droit), relations qui rendent manifeste l'existence de cette seconde « vie économique », sont

²⁸ La renommée peut être visée ou être seulement envisagée comme un moyen au service d'une bonne vie (Aristote). Voir à ce sujet le débat concernant le point de savoir si le philosophe doit ou non se faire payer pour les conseils qu'il donne (MacIntyre, 1993).

²⁹ Voir notamment (Aglietta et Orléan, 1982).

³⁰ Cette partie se limite aux activités des marchands qui achètent pour vendre en visant un gain en argent - à ce sujet voir (Berthoud, 2002).

³¹ Ex : la monnaie sert à régler des dettes d'honneur.

appelées des relations marchandes, même lorsqu'il n'y a pas de marché ou même de marchandage entre les protagonistes de la relation (ex : prix administré).

La richesse prend alors deux sens distincts : la richesse au sens de la première « vie économique » qualifiée comme telle, qui est l'importance de l'*oikos*, et la richesse au sens de fortune en argent associée à la « vie X » qui s'affirme comme seconde « vie économique », richesse qui comprend principalement des créances financières. De même pour l'enrichissement. Une fusion entre ces deux sens s'opère d'ailleurs avec la pratique consistant à évaluer l'importance de l'*oikos* en argent. Plus généralement, le terme « économique » change progressivement de sens en incluant l'économique monétaire. Cela n'intervient toutefois qu'avec le basculement de la société à l'ancienne à la société moderne.

L'ordre économique de la société moderne

En tant que modèle, le genre « société moderne » se caractérise par l'exclusion de la sacralisation comme logique de justification des normes sociales pouvant être mobilisée dans l'espace public au profit de la seule rationalisation. Ce basculement s'analyse comme un saut qualitatif au sein du processus de modernisation initié en Grèce avec l'avènement de la rationalisation, ce saut étant le fruit d'une succession de petits changements quantitatifs ayant lieu ici et là. Ce basculement a lieu en Europe occidentale à la Renaissance. Ce monopole de la rationalisation disqualifie la tradition comme seule valeur suprême au profit de la liberté, de l'efficacité technique et du collectif (qui est alors le « nous » des citoyens de la nation) (Billaudot, 2008b). La richesse est alors reconnue comme un bien supérieur par référence à la liberté. Et même comme un bien supérieur visé par tous au sein de la nation, dans la mesure où la liberté est alors pensée comme le libre choix de chacun en compétition avec les autres³².

La société moderne a en conséquence une structure institutionnelle de base tout à fait nouvelle. Avec la citoyenneté, la monnaie acquiert le statut d'institution **fondamentale**. On peut parler à son propos de générateur symbolique dans la mesure où elle est le langage de l'équivalence générale entre les objets. Elle est désencastrée du politique. Cela se manifeste dans sa forme puisqu'il s'agit des signes de crédit du banquier de l'Etat (puis de toutes les banques monétaires avec la mise en place des systèmes bancaires nationaux, dans l'entre-deux-guerres aux USA et à la sortie de la seconde mondiale dans les autres pays développés). De plus, les limites mises à l'acquisition de droits de disposition en les achetant ainsi qu'à la possibilité de régler ses dettes de toutes sortes en monnaie sont levées : l'acquisition de droits de propriété privée par l'argent devient la règle et les autres formes, l'exception. L'existence de la « seconde vie économique » de la Société à l'ancienne est reconnue en prenant le nom d'**économie politique** - celle qu'étudie la nouvelle discipline économique – tandis que la première est reléguée au rang subalterne d'économie domestique. Il s'agit bien, cela a déjà été dit, d'un domaine institutionnellement identifié. Le **marqueur institutionnel** sur lequel repose la distinction de ce qui est « économique » en ce nouveau sens est la **monnaie**. Ce n'est ni le marché (comme mode de coordination) ni le capitalisme (comme mode de production). On doit parler d'un **ordre économique**, dans la mesure où un ordre au sein d'une société dispose d'une relative autonomie par le fait que des rapports sociaux sont propres à cet ordre. Pour l'ordre économique, ces rapports sociaux sont ceux qui président aux transactions conduites en monnaie : le rapport salarial pour la transaction salariale, le rapport commercial pour la relation commerciale d'achat/vente (ou location) et le rapport financier pour la

³² Il s'agit de celle dont on dit communément « qu'elle s'arrête où commence celle des autres ». Ce sens particulier de la valeur « liberté » s'accorde à l'impératif catégorique d'Emmanuel Kant : « *agis de telle sorte que tu puisses également vouloir que ta maxime devienne une loi universelle* ».

transaction financière de mise à disposition d'argent d'une personne à une autre. Pour le dire autrement, cet ordre économique est dé encastré, mais il n'en demeure pas moins une partie d'une société : son existence repose sur des institutions de cette société et le politique (l'Etat en premier lieu) est à même de participer à la mise en forme de ces rapports sociaux (Billaudot, 2008a).

La définition pragmatique de cet ordre est la suivante. Est d'ordre économique tout ce dont la signification ne peut être formulée qu'en mobilisant le langage de la monnaie. Cela vaut en premier lieu pour les activités de cet ordre, notamment pour les activités de production qui en relèvent - celles qui consistent à produire pour vendre en vue d'en retirer un revenu ou un profit en argent. Ainsi, toutes les activités de production de ressources d'allocation ne sont pas d'ordre économique (ex : la mise à disposition de terrains de sports aux habitants d'une commune par la municipalité) et inversement il y a de nombreuses activités d'ordre économique qui ne sont pas des activités de production de ressources réelles (ex : les activités financières).

L'ordre économique : ni une économie de marché ni le capitalisme (au sens marxien)

Qualifier cette vie économique d'économie de marché est fallacieux. Cette dénomination est d'abord impropre parce que cela laisse entendre que le marché (comme lien concurrentiel) serait le mode de coordination sur lequel cet ordre repose, alors qu'il repose sur la monnaie adossée à la citoyenneté et que toutes les transactions d'ordre économique ne sont pas « prises » dans des marchés. Cette expression est surtout **fallacieuse** parce qu'elle laisse entendre que ce mode s'impose sans référence morale. Or il ne peut être justifié qu'en se référant à la valeur « liberté-compétition » en avançant qu'il permet d'atteindre le bien supérieur alors visé, c'est-à-dire la richesse. Autrement dit, le propos est fallacieux parce qu'il laisse entendre que le choix du marché n'est pas un choix moral et politique particulier. Au contraire, c'est un choix axiologique qui consiste à exclure toute référence à l'efficacité technique et au collectif, donc un choix qui fait comme s'il n'existant qu'un bien supérieur, la richesse, en mettant de côté la puissance (le pouvoir de faire- les *capabilities* de Amarthia Sen) et la reconnaissance.

L'autre façon courante d'appeler ce qui vient d'être défini ici comme étant « l'ordre économique de la société moderne » est de faire usage du terme « capitalisme ». Si on entend par là un mode de production au sens marxien du terme, la dénomination est inadéquate. Certes, au moins depuis que l'ordre économique a été institué comme tel dans l'histoire humaine, la production d'ordre économique est principalement une production relevant de ce mode de production (une transformation d'argent en capital productif en vue d'un enrichissement d'ordre économique). Mais ce n'est pas l'ordre lui-même qui est capitaliste. Cet ordre permet certes, de façon plus ou moins contrainte selon les formes d'institution du rapport salarial, du rapport commercial et du rapport financier, à cette logique d'enrichissement d'exister et d'impulser la production de ressources d'allocation. Mais cette impulsion n'est pas la seule possible, comme cela se constate avec les entreprises publiques et les entreprises de l'économie sociale, si ce n'est certaines PME.

Conclusion

Ce réexamen de la façon de délimiter théoriquement l'économie (ou l'économique) conduit à la conclusion suivante. La nouvelle science sociale, qui est la première à se détacher au

XVIII^e siècle de la philosophie (voir à ce sujet le *Adam Smith Problem*³³) et qui prend le nom d'économie politique, est la science dont l'objet est « la vie économique moderne » ; autrement dit, l'ordre économique défini *supra*³⁴. Le passage de l'économie politique classique à la science économique néoclassique ne change rien à l'affaire : l'objet reste le même ; ce sont seulement la vision de cet objet et sa théorisation qui changent. Comme cette science (au sens général de construction d'un savoir concernant des phénomènes observables et détaché de la philosophie) porte sur un ordre, il ne peut s'agir que de l'une des disciplines de la science sociale. Mais comme cet ordre est une entité située dans l'espace-temps, cette discipline ne peut produire ni une connaissance concernant l'inclusion sociétale de cet ordre ni *a fortiori* des (pseudos) concepts généraux. Les économistes ne peuvent que participer, avec des chercheurs d'autres disciplines³⁵, à ces deux tâches qui relèvent de la science sociale en général (un tronc commun).

Cette conclusion détermine-t-elle une position particulière dans le débat stratégique actuel ? Ici encore la guillotine de Hume - on ne peut déduire ce qui doit être de ce qui est - s'impose. Les trois voies déclinées en introduction sont envisageables pour des raisons diverses. Cette conclusion conduit seulement à préciser l'enjeu de chacun de ces choix.

- Le premier est très risqué, parce qu'il repose sur l'idée que la sociologie ne serait pas autre chose que la science sociale en général. Or ce n'est manifestement pas le cas au plan institutionnel. Les économistes hétérodoxes n'ont rien à faire dans le débat classique entre « sociologues » et « économistes ». Autrement dit, on voit mal comment la sociologie économique pourrait prendre la place de la « science économique » comme science de l'ordre économique en lieu et place de la discipline officielle qui est le produit d'une histoire.
- Le second n'a de sens que s'il vise la construction d'un socle unidisciplinaire ayant pour objet de comprendre l'avènement dans l'histoire de l'objet de la science économique, sans d'aucune façon laisser entendre qu'il n'y aurait aucune place pour diverses disciplines au sein de la science sociale portant sur les phénomènes sociaux en modernité. De plus, ce choix se justifie comme tel parce qu'il vise à contrer sur son terrain la domination actuelle du paradigme du choix rationnel dans toutes les disciplines actuellement reconnues.
- Le troisième est manifestement le plus cohérent scientifiquement, mais aussi celui que les rapports de forces actuels rendent le moins praticable au regard de la pluralité des objectifs poursuivis.

Je peux employer maintenant le « je » pour dire que ma préférence va au troisième choix, en le conjuguant à un dialogue approfondi avec la « sociologie économique » afin de dégager en

³³ On sait que ce problème est celui de la continuité ou de la rupture entre « *La théorie des sentiments moraux* » qui relève encore de la philosophie en mettant en exergue la *sympathie* et « *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* » qui relève de la science économique qualifiée à l'époque d'économie politique et reposeraient sur l'*intérêt* comme motif fondamental des actions humaines (Boyer, 2009). D'ailleurs, la présente analyse donne une solution originale à ce problème qui renforce la thèse de la continuité défendue par ce dernier : l'œuvre philosophique considère la liberté comme étant la valeur supérieure en l'envisageant alors comme une valeur sociale (la liberté-compétition) dont découle la sympathie comme qualité morale, tandis que l'œuvre scientifique traite de phénomènes d'ordre économique qui se réalisent dans une forme d'institutionnalisation de cet ordre qui a été justifiée- légitimée en se référant principalement à cette valeur.

³⁴ Cette proposition avait déjà été présentée de façon moins précise dans (Billaudot, 2009).

³⁵ La question de la délimitation de ces autres disciplines n'est pas traitée dans cet article.

commun l'idée que cette dernière a le **même objet** situé dans l'espace-temps que la science économique. Je suis d'ailleurs partisan de ne pas laisser « la science économique » à la problématique du choix rationnel, en lui opposant « l'économie politique » à juste titre critiquée par Marx. Mais ce débat nominaliste est tout à fait secondaire. Du moins, il devrait l'être, me semble-t-il, dans la troisième voie.

Références

- Aglietta M. (1988), « L'ambivalence de l'argent », *Revue française d'économie*, volume III, 3.
- Aglietta M., Orléan A. (1982), *La violence de la monnaie*, col. économie en liberté, Paris, PUF.
- Aglietta M., Orléan A. (éds.) (1998), *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.,
- Aglietta M., Orléan A. (éds.) (2002), *La monnaie : entre violence et confiance*, Paris, Odile Jacob.
- Anzieu D. et alii. (1977), *L'OEDIPE. Un complexe universel*, Paris, TCHOU éditeur.
- Arendt H. (1991), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Press Pocket (1[°] édition 1958).
- Bertaux D. (1993), “La maîtrise de la production anthroponomique comme enjeu de la modernité », in Audet M. et Bouchikhi H. (dir), *Structuration du social et modernité avancée. Autour des travaux d'Anthony Giddens*, Laval, Les presses universitaires de Laval.
- Berthoud A. (2002), *Essais de philosophie économique*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.
- Billaudot B. (1996), *L'ordre économique de la société moderne : un réexamen de la théorie de la régulation*, Col. Théorie sociale contemporaine, Paris, L'Harmattan.
- Billaudot B. (2008a), « Une théorie de l'Etat social », *Revue de la régulation*, n° 2, janvier 2008, Varia (<http://regulation.revues.org/document2523.html>).
- Billaudot B. (2008b), « Institution et justification », *Revue française de socio-économie*, n° 1.
- Billaudot B. (2009), « Une vision institutionnaliste, historique et pragmatique de l'objet de la science économique », *L'homme et la Société*, n° 170-171, Paris, L'Harmattan.
- Boyer J-D. (2009), « Adam Smith Problem ou problèmes des sciences sociales ? Détour par l'anthropologie d'Adam Smith », *Revue française de socio-économie*, n° 3, premier trimestre.
- Caillé A. (2005), *Dé-penser l'économique*, Paris, La Découverte MAUSS.
- Commons J. R. (1934), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, The University of Wisconsin Press, 1959, 2 vol. (1[°] ed. 1934, Macmillan).
- Dosse F. (1995), *L'empire du sens*, Paris, La Découverte.
- Dumont L. (1977), *Homo aequalis I. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard.
- Freud S. (1913), *Totem et tabou*, Paris, Payot.
- Généreux J. (2000), *Introduction à l'économie*, Paris, Editions du Seuil (Points économie), 3^{ème} édition.
- Giddens A. (1987), *La constitution de la société*, Paris, PUF (trad. fr. de *The Constitution of Society*, Cambridge, Polity Press, 1984).
- Guesnerie R. (2006), *L'économie de marché*, Paris, Le Pommier.
- Guibert B. (1986), *L'ordre marchand*, Paris, Cerf.

- Keynes J. M. (1971), *Essais sur la monnaie et l'économie*, Payot, Paris.
- Latour B. (1991), *Nous n'avons jamais été modernes*, La Découverte, Paris.
- Lordon F. (2006), *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*, Paris, La Découverte.
- MacIntyre A. (1988), *Whose Justice ? Which rationality ?* University of Notre Dame Press, Indiana (trad. fr. *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, Léviathan, Paris, PUF, 1993).
- Marx K. (1963), *Introduction générale à la critique de l'économie politique*, Œuvres, Economie 1, La Pléiade, Paris.
- Marx K. (1963), *Le Capital*, Œuvres, Economie 1, La Pléiade, Paris.
- Martuccelli D. (2009), "Quelle stratégie choisir pour fonder la science sociale ? ", *L'homme et la Société*, n° 170-171, Paris, L'Harmattan.
- Orléan A. (2005), « La sociologie économique et la question de l'unité des sciences sociales », *L'année sociologique*, 55(2), 279-305.
- Pébarthe C. (2008), *Monnaie et marché à Athènes à l'époque classique*, Paris, Belin.
- Polanyi K. (1957), « L'économie en tant que procès institutionnalisé », in Polanyi K., Arensberg C., Pearson H. W. (eds), *Trade and Market in the Early Empires, Economics in History and Theory*, The Free Press, Trad. Fr, *Les systèmes économiques dans l'histoire et la théorie*, Paris, Larousse, 1975.
- Polanyi K. (1983), *La grande transformation*, Paris, Gallimard (trad.fr. de *The Great Transformation*, Rinehart, New York, 1944).
- Polanyi K. (1986), « La fallace de l'économisme », *Bulletin du MAUSS*, n°18, Mai.
- Simmel G. (1987), *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF [Trad. fr. de *Philosophie des Geldes*, 1977, Dunker & Humblot, Berlin].
- Simon H. (1976), « From Substantive to Procedural Rationality », in Latsis S. (dir.), *Method and Appraisal in Economics*, Cambridge, Cambridge University Press, pp.129-148.
- Theret B. (2000), « Institutions et institutionnalismes : vers une convergence des conceptions de l'institution ? », in Tallard M., Theret B. et Uri D. (dir.), *Innovations institutionnelles et territoires*, Paris, L'Harmattan.
- Theret B. (2003), « Institutionnalismes et structuralismes : oppositions, substitutions ou affinités électives ? », *Cahiers d'économie politique*, n° 44, L'Harmattan.
- Thévenot L. (2006), *L'action au pluriel, sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.
- Weber M. (1995), *Economie et société*, Paris, Agora pocket, Plon (Première édition allemande, 1921).